

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

### Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

### Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,  
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC  
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH  
WILLIAM

### Lignes directes DYF

#### Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

#### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

#### Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

#### Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

#### Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

#### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

#### Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

#### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1790



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 20 février 2024

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-3
COMMISSION DES COMPETITIONS	4-7
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	7-9
COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE	9
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9-11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	12-13
COMMISSION DES TERRAINS	13
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	14

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



**COUPE NATIONALE FUTSAL**  
16<sup>èmes</sup> de Finale

**BRAVO !!!**  
**à LA CUATRO FUTSAL**

qui s'est qualifiée pour les 8<sup>èmes</sup> de Finale de la Coupe Nationale Futsal en éliminant, le samedi 17 février, le **LOUDEAC HERMINE FUTSAL CLUB** (R 1 Ligue de Bretagne) par 8 buts à 4.

Évoluant en Championnat Régional 3, le club de **HOUILLES** est désormais le Petit Poucet de la Coupe Nationale Futsal.

Le tirage au sort des 8<sup>èmes</sup> de Finale, qui se dérouleront **le 9 mars**, aura lieu **le mercredi 21 février**.



AGENDA 2023 / 2024  
FEVRIER / MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	1er	2	3
4	5	6	7	8	9	10

- 21/02**  
Interdistricts U14G
- 24/02**  
Formation Dirigeants Football Animation  
Certification CFF
- 27/02**  
Formation DF Coach Jeunes
- 28/02**  
Comité de Direction
- 29/02**  
Formation DF Coach Seniors
- 06/03**  
Stage FAR
- 07/03**  
CFI Seniors



**COUPE GAMBARDELLA-CREDIT  
AGRICOLE  
8<sup>èmes</sup> de Finale**

Au titre des 8<sup>èmes</sup> de Finale,  
qui se dérouleront le dimanche 25 février,  
et dont le tirage au sort a été effectué le jeudi  
8 février,  
les rencontres des clubs Yvelinois seront les  
suivantes :

**F.C. MANTOIS 78 (R 1 U 18) /  
E.S. TROYES A.C. (CN U 19)**

**F.C. VERSAILLES 78 (R 1 U 18) /  
TOULOUSE F.C. (CN U 19)**



# Formations des Dirigeants

Samedi  
24 Février  
2024



INSCRIPTIONS OUVERTES



eCOUPE DE FRANCE



# ÉCRIS TA LÉGENDE

À 18H30

MARDI 27 FÉVRIER

au siège du District  
à Montigny le Bretonneux

Couverture  
médiatique par les  
équipes de la F.F.F.

*Compétition Départementale de l'eCoupe de France*

**COMPÉTITION**

**100%**

**OFFLINE**

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 19/02/24

**Présents** : MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), S. PILLEMONT (CDA), J.P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. DUPIN (VISIO)

**Absent excusé** : MME RUPERT,

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

## SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE LIGUE)

### \*Situation du club de 546399 BOUAFLE FLINS ENT.

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 04/12/2023 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/12/2023,

Considérant qu'entre le 29/01/2024 et le 20/02/2024, l'équipe VETERANS 31 a disputé 1 rencontre :

**VET D4-A DU 04/02/2024**  
**25896717 BOUAFLE FLINS ENT. 31 / BREVAL LONGNES FC 31**

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 31 de BOUAFLE FLINS ENT.**

**La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.**

### \*Situation du club de 530248 COIGNIERES FC

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 04/12/2023 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de

compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/12/2023,

Considérant qu'entre le 29/01/2024 et le 20/02/2024, l'équipe SENIORS 1 a disputé 2 rencontres :

**SEN D3-B DU 04/02/2024**  
**26914390 COIGNIERES FC 1 / MAUREPAS AS 2**

**SEN D3-B DU 11/02/2024**  
**26914397 CELLOIS CS 1 / COIGNIERES FC 1**

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 2 points fermes au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de COIGNIERES FC.**

**La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.**

Considérant qu'entre le 29/01/2024 et le 20/02/2024, l'équipe SENIORS 2 a disputé 1 rencontre :

**SEN D5-D DU 04/02/2024**  
**27165433 VOISINS FC 3 / COIGNIERES FC 2**

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 2 de COIGNIERES FC.**  
**La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.**

Considérant qu'entre le 29/01/2024 et le 20/02/2024, l'équipe VETERANS 31 a disputé 2 rencontres :

**VET D4-C DU 04/02/2024**  
**25896983 COIGNIERES FC 31 / VERSAILLES ESTRELA 31**

**VET D4-C DU 11/02/2024**  
**25896958 COIGNIERES FC 31 / PLAISIROIS FO 32**

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 2 points fermes au classement 2023/2024 de l'équipe 31 de COIGNIERES FC.**

**La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.**

Considérant qu'entre le 29/01/2024 et le 05/02/2024, l'équipe VETERANS 32 a disputé 1 rencontre :

**VET D5-D DU 04/02/2024**  
**25897291 MESNIL ST DENIS ASL 32 / COIGNIERES FC 32**

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 32 de COIGNIERES FC.**

**La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.**

### \*Situation du club de 510192 CROISSY US

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 04/12/2023 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 08/02/2024,

Considérant qu'entre le 09/02/2024 et le 20/02/2024, l'équipe CDM 1 a disputé 2 rencontres :

**CDM D1-A DU 11/02/2024**  
**26923660 CROISSY US 5 / PLAISIR PORTUGAIS AS 5**

**CDM D1-A DU 18/02/2024**  
**26923607 MESNIL ST DENIS ASL 5 / CROISSY US 5**

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 2 points fermes au classement 2023/2024 de l'équipe 5 de CROISSY US.**

**La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.**

Considérant qu'entre le 09/02/2024 et le 20/02/2024, l'équipe VETERANS 32 a disputé 1 rencontre :

**VET D4-B DU 11/02/2024**  
**25896784 CROISSY US 32 / MAISONS-LAFFITTE FC 32**

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 32 de CROISSY US.**

**La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.**

Considérant qu'entre le 09/02/2024 et le 20/02/2024, l'équipe VETERANS 33 a disputé 1 rencontre :

**VET D5-C DU 11/02/2024**  
**27185573 FCFF 31 / CROISSY US 33**

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 33 de CROISSY US.**  
**La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.**

**\*Situation du club de 560668 JEUNESSE ACHERES AS**

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 04/12/2023 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/12/2023,

Considérant qu'entre le 29/01/2024 et le 02/02/2024, l'équipe SENIORS FUTSAL 2 a disputé 1 rencontre :

**FUTSAL D1 DU 01/02/2024**

**26951542 CFC 1 / ASJA 2**

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 2 de ASJA.**

**La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.**

**\*Situation du club de 519112 LIMAY ALJ**

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 04/12/2023 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 08/02/2024,

Considérant qu'entre le 09/02/2024 et le 20/02/2024, l'équipe SENIORS 1 a disputé 1 rencontre :

**SEN D2-B DU 11/02/2024**

**25889892 LIMAY ALJ 1 / EPONE USBS 1**

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de LIMAY ALJ.**

**La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.**

**\*Situation du club de 860337 VOISINS À L'ANCIENNE FC**

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 04/12/2023 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 08/02/2024,

Considérant qu'entre le 09/02/2024 et le 20/02/2024, l'équipe CRITERIUM DU LUNDI SOIR 1 a disputé 1 rencontre :

**POULE B DU 19/02/2024**

**27330161 CARRIERES S/SEINE US 1 / FC À L'ANCIENNE 1**

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de VOISINS À L'ANCIENNE FC.**

**La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.**

**FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

**2EME RAPPEL**

**AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS**

**SENIORS**

**D3-B DU 04/02/2024**

26914390 COIGNIERES FC 1 / MAUREPAS AS 2

**U14**

**D2-A DU 03/02/2024**

25895015 LIMAY ALJ 22 / PARIS ST GERMAIN FC 22

**1ER RAPPEL**

**SENIORS**

**D5-B DU 11/02/2024**

27164060 V.F.C. 1 / ANDRESY FC 2

**VETERANS**

**D4-C DU 11/02/2024**

25896958 COIGNIERES FC 31 / PLAISIROIS FO 32

**U14**

**CY DU 10/02/2024**

27862586 ELANCOURT OSC 21 / TRAPPES ES 21

**FOOT LOISIR + 45 ANS**

**POULE A DU 07/02/2024**

27516856 PORCHEVILLE FC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

**FORFAIT GENERAL**

**Après le début des compétitions**

**SENIORS**

D5-A FONTENAY ST PÈRE AS 1

**CDM**

D1-U PORT-MARLY CS 5

**FORFAITS NON AVISES**

**3EME FORFAIT**

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

**SENIORS**

**D5-A DU 18/02/2024**

26674560 FONTENAY ST PÈRE AS 1

**FORFAITS NON AVISES**

**2EME FORFAIT**

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

**ERRATUM**

**SENIORS**

**D5-A DU 11/02/2024**

26674536 FONTENAY ST PÈRE AS 1

**FORFAITS NON AVISES**

**1ER FORFAIT**

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

**SENIORS**

**D5-A DU 03/12/2023**

26674563 FONTENAY ST PÈRE AS 1

**FORFAITS AVISES**

**2EME FORFAIT**

**SENIORS F**

**D1-U DU 17/02/2024**

27139764 GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1

## CDM

**D1-A DU 18/02/2024**  
26923613 PORT-MARLY CS 5

## FORFAIT COUPES AVISÉS

### FUTSAL

**CY 12/02/2024**  
27862531A.T.F.C. 1

## MATCHES REMIS

A JOUER LE 16/03/2024

### U14

**D4-E**  
27224463 MARLY LE ROI U.S. 23 / CHESNAY 78 F.C. LE 22

A JOUER LE 30/03/2024

### U14

**D4-B**  
25883424 VAUXOISE ES 21 / HOUILLES A.C. 25

A JOUER LE 31/03/2024

### SENIORS

**D1-A**  
26910752 MUREAUX O.F.C. LES 2 / CONFLANS F.C. 2

### U16

**D3-A**  
25893258 MUREAUX O.F.C. LES 22 / GARGENVILLE STADE 21

A JOUER LE 13/04/2024

### U14

**D4-B**  
25883435 VAUXOISE ES 21 / MAURECOURT F.C. 21

A JOUER LE 14/04/2024

### SENIORS

**D4-A**  
25890247 BREVAL LONGNES F.C. 1 / MANTES U.S.C. 1

**D5-B**  
27164019 VAUXOISE ES 2 / ENT. MAULE-MEZIERES 3

### VETERANS

**D1-A**  
25928337 MUREAUX O.F.C. LES 31 / HOUDANAISE REG. FC 31

**D3-A**  
25896300 VAUXOISE ES 31 / ANDRESY F.C. 31

**D3-B**  
25896426 ABLIS SUD 78 31 / CROISSY U.S. 31

**D4-C**  
25896989 CERNAY/BONN./US17T 31 / PLAISIROIS F.O. 32

A JOUER LE 12/05/2024

### VETERANS

**D5-D**  
25897268 ABLIS SUD 78 32 / VOISINS F.C. 33

## MATCHES A PROGRAMMER

**COMPTE TENU DU MANQUE DE DATE DE REPORT, LA COMMISSION VOUS DEMANDE DE VOUS METTRE D'ACCORD POUR UNE DATE EN SEMAINE.**

### U16

**D4-A**  
27236717 VAUXOISE ES 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21

## SUSPENSIONS DE TERRAINS

### SENIORS

**SEN D4-A DU 05/11/2023**  
**25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1**

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

**SEN D4-A DU 28/04/2024**  
**25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1**

**SEN D4-A DU 26/05/2024**  
**25890337 POISSY FC 3 / VILLENNES ORGEVAL 2**

### U16

**CY DU 08/10/2023**  
**27295810 ENT. EPONE MEZIERES 21 / HOUILLES AC 24**

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **1 match ferme** pour l'équipe 21 de ENT. EPONE MEZIERES évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

**D4-A DU 24/03/2024**  
**27236773 ENT. EPONE MEZIERES 21 / JUZIERS FC 21**

*Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter, veuillez vous référer au journal précédent (YF 1786).*

## COURRIERS

**528461 MESNIL LE ROI AS**

Courrier du club nous annonçant que le terrain en herbe est indisponible pour une durée indéterminée et par conséquent qu'il faudrait remanier les horaires des matchs afin de tous pouvoir les jouer sur le terrain synthétique, sachant qu'il n'y a qu'un seul vestiaire :

- \* CDM/VETERANS à 9h au lieu de 9h30
- \* U16 à 12h au lieu de 13h
- \* SENIORS 1 ou 2 à 15h30 au lieu de 15h
- \*

La Commission donne son accord sous réserve d'un courrier de la Mairie.

**560384 LIONS FC MAGNANVILLE**

Courrier du club nous informant des forfaits généraux des équipes U14 (LFCM 21) et U16 (LFCM 21) à partir du week-end du 3/4 février 2024.

Étant donné que la personne signataire du mail était en état de suspension à la date d'envoi de celui-ci, la Commission ne peut le prendre en compte.

Par conséquent, les matchs impactés (ci-dessous) par ces forfaits généraux, qui n'ont pas pu être joués, seront reprogrammés par la Commission dans le prochain journal :

**U16 D3-A DU 04/02/2024**  
**25893245 LFCM 21 / TRIEL AC 21**

**U16 D3-A DU 11/02/2024**  
**25893237 LFCM 21 / LIMAY ALJ 22**

**U14 D3-A DU 03/02/2024**  
**26926473 ENT. EPONE MEZIERES 21 / LFCM 21**

## DEMANDES

### VETERANS

D2-A DU 03/03/2024

25896001 MONTESSON US 31 / CHAMBOURCY ASM 32

Demande de MONTESSON pour reporter la rencontre au 31.03.24.

La Commission est en attente de l'accord écrit de CHAMBOURCY.

### U18

D1-U DU 03/03/2024

26953629 CHESNAY 78 FC LE 21 / RAMBOUILLET YVELINES 21

Demande du CHESNAY pour avancer l'horaire de la rencontre de 13h à 11h suite à une souci d'alternance.

La Commission est en attente de l'accord écrit de RAMBOUILLET.

CY DU 25/02/2024

27862589 VERSAILLES 78 FC 23 / NEAUPHLE-PONT. 21

Demande de VERSAILLES pour avancer l'horaire de la rencontre de 13h à 11h30 pour permettre aux joueurs d'assister au 1/8ème de finale de la Coupe Gambardella des U18 R1.

La Commission est en attente de l'accord écrit de NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN avant Vendredi 23/02 à 12H.

### U14

D3-C DU 20/04/2024

26926690 PLAISIROIS FO 22 / VILLEPREUX FC 21

Demande de PLAISIROIS d'avancer la rencontre au 06.04.24 car les installations sont prises pour la Gaillette Cup le 20.04.24.

La Commission est en attente d'un justificatif et de l'accord de VILLEPREUX.

D4-E DU 20/04/2024

27224501 PLAISIROIS FO 23 / GUYANCOURT ES 23

Demande de PLAISIROIS d'avancer la rencontre au 06.04.24 car les installations sont prises pour la Gaillette Cup le 20.04.24.

La Commission est en attente d'un justificatif et ne peut accepter ce changement de date, les deux équipes ayant une journée de championnat de programmée.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

### SENIORS

D4-C DU 04/02/2024

25891360 MONTIGNY LE BX AS 2 / JOUY EN JOSAS U.S. 2

Pris note du rapport de l'arbitre.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

### VETERANS

D4-A DU 18/02/2024

25896693 GUERVILLE ARNOUVILLE 32 / MAURECOURT F.C. 31

Pris note du rapport de GUERVILLE.ARNOUVILLE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D5-A DU 18/02/2024

27184963 VILLENES ORGEVAL 32 / JUZIERS/ASFG/MEULAN 32

Pris note du rapport de VILLENES ORGEVAL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

### U18

D3-D DU 11/02/2024

27236042 MAUREPAS AS 22 / FCRH VESGRE 21

Pris note du rapport de MAUREPAS.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

### U16

D3-A DU 28/01/2024

25893252 BAILLY NOISY SFC 22 / LIMAY ALJ 22

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de LIMAY d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

### U14

D4-E DU 27/01/2024

27224508 MARLY LE ROI U.S. 23 / PLAISIROIS F.O. 23

Pris note du rapport de MARLY LE ROI.

La Commission décide de ne pas sanctionner et vous invite à désinstaller et réinstaller l'application.

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 19/02/2024

**Présents** : MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), MM. CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, Mme TECHER Isabelle

**Excusée** :M. GUICHETEAU Didier

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

### U16

D3A DU 11/02/2024

25893238 MAISONS LAFFITTE FC 21 / MUREAUX OFC 22

Réserves de MAISONS LAFFITTE FC 21 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification,

L'équipe supérieure MUREAUX OFC 21 jouait le même jour contre CERGY PONTOISE FC 22 en R3

En conséquence,

La Commission dit :

Réserves recevables mais non fondées

Résultat acquis sur le terrain MAISONS LAFFITTE FC 21 / MUREAUX OFC 22 1/1

Débit : 43.50€ à MAISONS LAFFITTE FC

**Motif** : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

### U14

CY DU 10/02/2024

27862585 GUYANCOURT ES 21 / MAISONS LAFFITTE FC 21

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 21 relative à la participation des joueurs FORBIN Joakim licence 2548462406, BOUALI Erwan licence 2548473005 et de l'éducateur MENCE Cydric licence 232995698, susceptibles d'être suspendus.

La Commission transmet à GUYANCOURT ES pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 22/02/2024 à 14h00.

#### D4B DU 10/02/2024

##### 2692664 HOUILLES SO 21 / VERSAILLES 78 FC 25

Réserves de HOUILLES SO 21, relative à la participation de plus de 4 joueurs mutés de VERSAILLES 78 FC 25

Après vérification,

Le joueur SOUIDI Gebril, licence 2548107979 enregistrée le 01/07/2023 est muté

Le joueur WACOUBOUÉ LAUBHOUET Enzo licence 9602302067 enregistrée le 01/07/2023 est muté

Le joueur LALANCE Samy licence 2548370012 enregistrée le 16/11/2023 est muté hors période

Au regard de l'article 7.4 c du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre **dont un maximum ayant changé de club hors-période normale** au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux »

**En conséquence, la Commission dit :**

**Réserves recevables mais non fondées**

Résultat acquis sur le terrain HOUILLES SO 21 / VERSAILLES 78 FC 25 4/4

**Débit : 43,50€ à HOUILLES SO**

**Motif :** droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

#### D4E du 10/02/2024

##### 27224558 MAUREPAS AS 22 / COIGNIERES FC 21

Réclamation de MAUREPAS AS 22, relative à la participation de plus de 4 joueurs mutés hors période de COIGNIERES FC 21 ainsi qu'à la participation du joueur SANOGO Mohamed qui ne serait pas qualifié le jour du match.

La Commission transmet à COIGNIERES FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 22/02/2024 à 14h00.

*Nota : Paul DRAY n'a pas participé à l'ouverture du dossier*

## REPRISE DE DOSSIERS

### SENIORS

#### D2A DU 04/02/2024

##### 25881024 BUCHELOISE AS 1 / ELANCOURT OSC 1

Réclamation d'ELANCOURT OSC 1 relative à la participation de joueurs mutés de BUCHELOISE AS 1

Réponse de BUCHELOISE AS, remerciements.

Après vérification,

Le joueur AGDID Rachid, licence 2544520699 enregistrée le 08/07/2023 est muté

Le joueur AAGUED Nordine, licence 2544079824 enregistrée le 04/07/2023 est muté

Le joueur ADDANI Fayssal, licence 2328114144 enregistrée le 08/07/2023 est muté

Le joueur PREIRA Gabriel, licence 2543415544 enregistrée le 07/01/2024 est muté hors période

Le joueur BAMCOLLO Shakif, licence 2547735800 enregistrée le 07/09/2023 est muté hors période

Au regard de l'article 7.4 a du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories d'âge des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. »

**En conséquence :**

**La Commission dit :**

**Réclamation recevable mais non fondée**

Résultat acquis sur le terrain BUCHELOISE AS 1 / ELANCOURT OSC 1 1/1

**Débit : 43,50€ à ELANCOURT OSC**

**Motif :** Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

#### D3B DU 04/02/2024

##### 26914388 RAMBOUILLET YVELINES FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 1

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 1 portant sur la participation de 3 joueurs mutés hors période de RAMBOUILLET YVELINES FC.

Réponse de RAMBOUILLET YVELINES FC, remerciements.

Après vérification,

Le joueur NIANE Abdoulaye, licence 9602632016 enregistrée le 26/09/2023 est muté hors période

Le joueur VOLTINE Nicolas, licence 2338171214 enregistrée le 19/09/2023 est muté hors période

Le joueur DE SAINT LEGER Lucas, licence 2543601912 enregistrée le 24/01/2024 est muté hors période

Le joueur GOMIS Arsène, licence 9603551285 enregistrée le 13/07/2023 est muté

Le joueur TISSIER Alexis, licence 2388064008 enregistrée le 02/07/2023 est muté

Au regard de l'article 7.4 a du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories d'âge des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. »

**La Commission dit :**

**Réclamation recevable et fondée**

**Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à RAMBOUILLET YVELINES 78, MAISONS LAFFITTE FC conserve 1 point, 1 but.**

**Débit : 43,50€ à RAMBOUILLET YVELINES FC**

**Motif :** Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 25€ à RAMBOUILLET YVELINES FC**

**Motif :** participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

*Nota : Paul DRAY n'a pas participé au débat, ni à la délibération*

#### D3B DU 04/02/2024

##### 26914390 COIGNIERES FC 1 / MAUREPAS AS 2

Réclamation de MAUREPAS AS 2 relative à la participation du joueur VAZ Cody de COIGNIERES FC 1, susceptible d'être suspendu.

Sans réponse de COIGNIERES FC

Retenant que le joueur **VAZ Cody, licence 2547254320 de COIGNIERES FC**, a été suspendu 6 matches fermes à partir du 05/11/2023 par la Commission de Discipline de 1<sup>ère</sup> instance, lors de sa séance du 07/11/2023.

Constatant que le joueur **VAZ Cody, licence 2547254320 de COIGNIERES FC**, n'est pas inscrit sur les feuilles des matches suivants :

12/11/2023 SE D3 MAISONS LAFFITTE FC 1 / COIGNIERES FC 1

03/12/2023 SE D3 FCFF 1 / COIGNIERS FC 1

10/12/2023 SE D3 COIGNIERES FC 1 / ELANCOURT OFC 2

17/12/2023 SE D3 COIGNIERES FC 1 / VOISINS FC 2

14/01/2024 SE D3 RAMBOUILLET YVELINES FC 2 / COIGNIERES FC 1

Purgeant ainsi 5 matches de suspension vis-à-vis de l'équipe COIGNIERES FC 1

Constatant que le joueur **VAZ Cody, licence 2547254320 de COIGNIERES FC a participé au match en rubrique alors qu'il était en état de suspension.**

**Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission fait évocation pour dire :**

**Match perdu par pénalité à COIGNIERES FC 1 (- 1 point 0 but) pour en attribuer le gain à MAUREPAS AS 2 (3 points, 2 buts)**

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **VAZ Cody, licence 2547254320 de COIGNIERES FC**, est suspendu 1 match ferme à partir du 19/02/2024

**Débit : 43,50€ à COIGNIERES FC**

**Motif :** droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 80€ à COIGNIERES FC**

**Motif :** inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

*Nota : Paul DRAY n'a pas participé au débat, ni à la délibération.*

**U16**

#### D4C DU 04/02/2024

##### 27238717 LOUVECIENNES AS 21 / LE PECQ US 21

Contestation du PECQ US de la participation du joueur EZZATKAHNE YENGIEH Jaden licence 9604627500 qui aurait été licencié au club du PECQ US lors de la saison 2022/23 alors que ce club n'a pas reçu de mutation, la licence de ce joueur ne comporte pas de cachet Mutation.

Retenant que pour la saison 2022/2023 le club du Pecq a obtenu une licence nouveau joueur n° 9603950344 au nom de EKKATKHAHE YENGJEH Jaden (orthographe carte d'identité et passeport). Retenant que pour la saison 2023/2024, le club de LOUVECIENNES AS a obtenu une licence nouveau joueur n° 9604627500 au nom de EKKATKHANE YENGJEH Jaden.

La Commission suspend l'homologation du match en rubrique Ainsi que les matches suivants : 27238692 du 14/01/2024 LOUVECIENNES AS 21/ HOUILLES AC 24 27238720 du 28/01/2024 BEYNS FC 21 / LOUVECIENNES US 21

La Commission transmet à la Ligue.

Nota : Isabelle TECHER n'a pas participé.

## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Commission du 13 février 2024

**Présents** : Laurent HOUIN, Paul DRAY, Laurent TESSIER

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## CHANGEMENT DE CLUB

Courrier de Mme Cécile BESSIERE du 4 décembre 2013, faisant part de son souhait de ne plus couvrir au regard du Statut de l'Arbitrage l'U.S.A. FEUCHEROLLES (club formateur) et demandant à bénéficier de l'article 33.c dudit Statut (cas de comportement violent de membres du club, d'une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive).

La Commission, Prend note de la demande de changement de club de Mme Cécile BESSIERE, dont la demande de licence a été déposée le 9 février 2024 par le POISSY F.C.,

Rappelle que l'article 33.c du Statut de l'Arbitrage prévoit que : *Sont considérés comme couvrant leur club au sens dudit article ... c) Les arbitres nouvellement licenciés dans ce club dans les conditions des articles 30 et 31, provenant d'un autre club ou indépendants, après décision de la Commission compétente du Statut de l'Arbitrage, si leur demande est motivée par l'une des raisons suivantes :*

... - *départ du club quitté motivé par le comportement violent de membres du club, une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive, dont la Commission compétente apprécie la gravité*

Considère que ces conditions, qui sont d'application stricte car dérogatoires, ne sont pas remplies et dit ne pouvoir que s'en tenir aux dispositions suivantes du Statut de l'Arbitrage :

- article 35-1, qui prévoit qu'en cas de démission postérieurement au 31 août, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu'à la fin de saison en cours, sauf s'il cesse d'arbitrer,
- article 35-2, qui prévoit que le club formateur continue, pendant 2 saisons, à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer
- article 35-4, qui prévoit que l'arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un éventuel nouveau club qu'après un délai de 4 saisons,

En conséquence :

- . L'U.S.A. FEUCHEROLLES pourra compter Mme Cécile BESSIERE dans son effectif pour les saisons 2023 / 2024 et 2024 / 2025,
- . Mme Cécile BESSIERE pourra couvrir le POISSY F.C. à compter de la saison 2027 / 2028.

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 19 février 2024

**Présents** : MM. VIMONT (Président), PEDRO GOMES, BOKOBZA, PATRIGEON, PILLEMONT, LOUVEL, GABIER. Mme JONNAIS  
**Excusés** : HOUANT J, HOUANT P, COLOMBO, INACIO

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Les prochains plateaux U7 sont consultables en [cliquant ici](#).

Ce samedi 24 février est une journée plateau Carnaval. Pour consulter les informations d'organisation, [cliquez ici](#).

### 72422402 du 24/02 : FONTENAY FLEURY FC

Le club nous informe qu'il ne pourra accueillir ce plateau en raison de la fermeture imprévue de ses installations et demande aux clubs visiteurs si l'un d'eux peut le remplacer.

**En attente de la réponse de JOUY EN JOSAS AS & VELIZY ASC.**

## PLATEAUX U9

Les prochains plateaux U9 sont consultables en [cliquant ici](#).

### 92430215 du 02/03 : FONTENAY LE FLEURY FC

Erreur de saisie du club sur la plateforme (8 au lieu de 4 équipes). Le plateau, initialement prévu à FONTENAY LE FLEURY, se déroulera finalement à MARLY LE ROI US (4 équipes) avec :

- ✓ ELANCOURT OSC (4 équipes)
- ✓ EPONE USBS (4 équipes) initialement à LAINVILLOIS

## PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

**Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.**

## CRITERIUMS U10-U11 U10/U11 DPTAUX

**Nous vous informons de la diffusion ce jour des calendriers de tous les Critériums Départementaux U10-U13 Phase 2 qui débiteront à la rentrée des vacances.**

Le samedi 2 mars est une journée à surveiller pour les alternances. En effet, alors que les Critériums Départementaux débutent leur phase 2, les Critériums Espoirs joueront la journée reportée du 20 janvier. Par conséquent il est possible que les alternances de vos équipes ne soient pas parfaites à cette date. Merci d'anticiper en conséquence.

### GRAVENT FC

Le club s'inquiète de la distance géographique des déplacements sur la 2ème phase de manière générale, pas que celle de son club.

**La Commission a conscience de cette problématique, mais pour proposer des rencontres avec un niveau homogène, elle a pris la décision il y a plusieurs saisons de réaliser le Critérium en 2 phases. Il reste évident que certains clubs, compte tenu de leur situation géographique sont amenés à se déplacer un peu plus sur une phase 2, mais sans que ce soit répétitif et systématique.**

1 équipe —U11 poule C

27553351 FCFF 3 / ST CYR AFC 3

Le club de FONTENAY LE FLEURY informe la Commission qu'il est en attente d'une réponse de ST CYR.

**Sans retour de ST CYR avant le Vendredi 23/02, la date proposée du 02/03 sera validée.**

## CRITERIUMS U12-U13 U12/U13 DPTAUX

**Nous vous informons de la diffusion ce jour des calendriers de tous les Critériums Départementaux U10-U13 Phase 2 qui débiteront à la rentrée des vacances.**

Le samedi 2 mars est une journée à surveiller pour les alternances. En effet, alors que les Critériums Départementaux débutent leur phase 2, les Critériums Espoirs joueront la journée reportée du 20 janvier. Par conséquent il est possible que les alternances de vos équipes ne soient pas parfaites à cette date. Merci d'anticiper en conséquence.

### GRAVENT FC

Le club s'inquiète de la distance géographique des déplacements sur la 2ème phase de manière générale, pas que celle de son club.

**La Commission a conscience de cette problématique, mais pour proposer des rencontres avec un niveau homogène, elle a pris la décision il y a plusieurs saisons de réaliser le Critérium en**

2 phases. Il reste évident que certains clubs, compte tenu de leur situation géographique sont amenés à se déplacer un peu plus sur une phase 2, mais sans que ce soit répétitif et systématique.

## FESTIVAL FOOT U13

Pour consulter les résultats du tour 3 qui s'est déroulé le samedi 3 février dernier, [cliquez ici](#).

### 313 du 03/02/24 : MAISONS LAFFITTE FC

Prenant connaissance des échanges entre les deux clubs concernant la retranscription des résultats sur la feuille de plateau.

La Commission regrette qu'un consensus n'ait pas été trouvé rapidement, il va de soi que même si il existe une finalité sportive sur ces plateaux, le bon sens et l'esprit sportif restent évidemment une priorité.

La Commission prend note du dernier courrier de MAISONS LAFFITTE FC et acte les résultats tels qu'énoncés (qualification de MAISONS LAFFITTE FC 1 & CLAYES SS/BOIS USM 1).

## FORFAIT AVISÉ

### U10 ESPOIRS

1er forfait : 13€

Annexe 2 RS DYF

Plateaux du 27/01/24

27539055 : CROISSY US 21

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### U9 CLASSIQUES

Erratum : Annulation Amende infligée YF 1789

Annexe 2 RS DYF

Plateaux du 13/01/24

92411329 ST ARNOULT ( RAMBOUILLET / ESSARTS LE ROI )

### 2ème rappel avant amende

Plateaux du 27/01/24

92412702 PSG ( ANDRESY, EPONE, MAULOISE, MESNIL LE ROI )

92412705 ISSOU ( HOUDAN , BREVAL )

9241215 LIMAY ( RC CONFLANS, BOUGIVAL )

9212720 VOISINS ( LOUVECIENNES, YVELINES )

92412723 RAMBOUILLET ( ST ARNOULT, HOUDAN )

### U8-U9 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 27/01/24

### Fiche équipe

LIMAY ALJ

TRAPPES ES

CARRIÈRES SUR SEINE US

CARRIÈRES GRESILLONS AS

## CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

2ème rappel avant amende et conséquences sur les résultats

sportifs

Plateaux du 03/02/24

### Challenge Départemental U10

306 : BOUAFLE FLINS ES 21 / MAURECOURT FC 21 / MANTOIS 78

FC 21 / GARGENVILLE STADE 21

312 : BOUGIVAL FOOT 21 / EPONE USBS 21 / MESNIL ST DENIS

AS 21 / VALLEE 78 FC 21

### Challenge Régional U11

309 : LIMAY ALJ 1 / VALLEE 78 FC 1 / VIROFLAY USM 1 /

VAUXOISE ES 1

### Challenge DYF U10-U11

2 : MANTOIS 78 FC

6 : PLAISIROIS FO

9 : FONTENAY FLEURY FC

21 : HOUILLES SO

27 : ABLIS FC SUD 78

28 : MUREAUX OFC

29 : ROSNY CSM

30 : VILLENES ORGEVAL FC

33 : COIGNIERES FC

34 : FONTENAY ST PÈRE AS

35 : MUREAUX OFC

40 : ECQUEVILLY ESC

44 : PORT MARLY CS

45 : AUBERGENVILLE FC

48 : ESSARTS LE ROI AGS

50 : MANTES USC

52 : VAUXOISE ES

54 : CONFLANS RACING

## FESTIVAL FOOT U13

2ème rappel avant amende et conséquences sur les résultats

sportifs

Plateaux du 03/02/24

### Tour Principal

BOUAFLE FLINS ES1 ( MONTESSON )

MAGNANVILLE LIONS 1 ( PORT MARLY )

LIMAY ALJ 4 ( VILLENES ORGEVAL BREVAL LONGNES )

### Consolante

BOUGIVAL FOOT ( ANDRESY FC )

CHANTELOUP US ( CHAMBOURCY ASM ABLIS FC SUD )

ST ARNOULT FC ( BOUGIVAL FOOT GUERVILLE ARNOUVILLE )

FONTENAY ST PÈRE AS ( MESNIL LE ROI AS )

CONFLANS RACING ( SARTROUVILLE ES )

VAUXOISE ES ( VOISIN FC CLAYES S/BOIS USM )

VILLENES ORGEVAL FC ( HOUILLES AC )

ECQUEVILLY ESC ( MUREAUX OFC MAUREPAS AS )

ETANG ST NOM ES ( LOUVECIENNES AS ACHERES FC )

HOUILLES SO ( RAMBOUILLET FC )

ESSART LE ROI AGS VILLEPREUX FC ST CYR AFC )

MEZIERES AJSL ( POISSY FC NEAUPHLE RC MUREAUX OFC )

MUREAUX OFC HOUILLES AC GUYANCOURT )

## FEUILLES MATCHES MANQUANTES

### U10-U11 DPTAL

Amende après 2 rappels : 51,50€

(Annexe 2 RS DYF°

Rencontres du 27/01/24

27552637 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 - PORCHEVILLE FC 1

27552692 BOUAFLE /FLINS ENT. 2 - PORCHEVILLE FC 2

27553323 LOUVECIENNES A.S. 1 - CHATOU AS 3

27553351 FCFF 3 - ST CYR AFC 3

### U12-U13 DPTAL

Amende après 2 rappels : 51,50€

(Annexe 2 RS DYF°

Rencontres du 27/01/24

27551578 CLAYES SS/BOIS U.S.M 22 - CROISSY U.S. 22

27541211 ISSOU AS 1 - LFCM 1

27551048 AUBERGENVILLE F.C 2 - MAISONS-LAFFITTE F.C 2

27551094 CARRIERES S/SEINE US 2 - CHATOU AS 2

27552628 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 - FONTENAY ST PERE AS 1

27552683 BOUAFLE /FLINS ENT. 2 - FONTENAY ST PERE AS 2

27551326 ISSOU AS 21 - LFCM 21

27551415 VALLEE 78 F.C. 21 - MAUREPAS AS 21

27551458 AUBERGENVILLE F.C 22 - MAISONS-LAFFITTE F.C 22

## FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

### CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Amende après 2 rappels au club d'accueil et pénalité sportive sur

l'épreuve technique

Rencontres du 27/01/24

### U10

VILLENES ORGEVAL 21 /ES GUYANCOURT F 21

MONTESSON US 21 / TRAPPES ES 21

1er rappel

Rencontres du 10/02/24

### U10

MANTOIS 78 FC 21 / VILLENES ORGEVAL 21

TRAPPES ES 21 / MONTIGNY LE BTX AS 21

AUBERGENVILLE FC 21 / MUREAUX OFC LES 21

FCFF 21 / SARTROUVILLE ES 21

VERSAILLES 78 FC 21 / PECQ US 21

CHANTELOUP LES V. US 21 / FOURQUEUX AS 21

PLAISIROIS FO 21 / CARRIERES S/SEINE US 21

LIMAY ALJ 21 / VELIZY ASL 21

### U11

GUYANCOURT ES 1 / VOISINS FC 1

VERSAILLES 78 FC 1 / PECQ US 1

TRAPPES ES 1 / MONTIGNY LE BTX AS 1

MONTESSON US 1 / CARRIERES GRESILLONS AC 1

CHANTELOUP LES V. US 1 / FOURQUEUX AS 1

AUBERGENVILLE FC 1 / CELLOIS CS 1

## CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Amende après 2 rappels au club d'accueil et pénalité sportive sur l'épreuve technique  
Rencontres du 27/01/24

U12  
CARRIÈRES GRÉSILLONS-VERNEUIL S/SEINE

U13  
CARRIERES GRESILLONS VERNEUIL S/ SEINE US

1er rappel  
Rencontres du 10/02/24

U12  
LIMAY ALJ-POISSY FC  
FC ACHÈRES-VÉLIZY ASC  
MANTOIS 78 FC-RAMBOUILLET YVELINES  
MONTESSON US-VILLENES ORGEVAL  
MONTFORT USY-CARRIÈRES GRÉSILLONS  
BAILLY NOISY SFC-PLAISIROIS FO  
VERNEUIL S/SEINE US-VERSAILLES FC

## INFRACTION ENCADREMENT

### CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rencontres du 10/02/24

U10  
RAMBOUILLET FC 21 : 1ère infraction  
LIMAY ALJ 21 : 2ème infraction

U11  
LIMAY ALJ 1 : 1ère infraction  
CROISSY US 1 : 1ère infraction  
FOURQUEUX AS 1 : 1ère infraction

## INFRACTION EPREUVE TECHNIQUE

### CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Absence de total sur l'épreuve : -1pt aux 2 équipes  
Rencontres du 10/02/24

U12  
FCRH VEGRE GAMBAIS / SARTROUVILLE ES  
CHATOU AS / CHANTELOUP LES V.US

## COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 19 février 2024

**Présent** : Jean-François DUPONT (Président), Dorette ELANGUE ETEME (Vice Présidente), Francis DUPRE, (Vice Président), Naïma BARRIZ, Corinne STEKELORUM, Claude KALENDERIAN.

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les inscriptions pour la phase 4 débutent le 8 février 2024.  
Le plateau du 24 février 2024 est annulé.

## FOOT A 5

Les inscriptions pour la phase 4 débutent le 8 février 2024.

## CRITERIUMS 2NDE PHASE

Les calendriers sont en ligne. Les alternances n'ont pas pu être respectées à 100% pour certaines journées. Nous vous remercions d'anticiper tout problème et nous en informer.

## SENIORS F

Poule A :  
ANDRESY FC  
BEYNES FC  
CONFLANS FC  
GARGENVILLE STADE  
VALLÉE 78 FC  
PLAISIROIS FO  
LE PECQ US  
PORTES IDF FCF  
VOISINS FC  
GUYANCOURT ES

Poule B :  
ELANCOURT OSC 2  
MAGNY 78 FC  
MESNIL ST DENIS ASL  
LE PERRAY ES  
ST ARNOULT 78 FC  
SARTROUVILLE ES  
VOISINS FC 2  
VELIZY ASC  
VIROFLAY USM

## COUPE DES YVELINES FUTSAL

### U15F

Samedi 24 février 2024

**PLATEAU DE ROSNY S/SEINE**  
Gymnase Renaux  
18 Rue du Dr Bravy, 78710 Rosny-sur-Seine  
**RESPONSABLE : Yvane JONNAIS**  
Tél: 06 33 46 74 13

**POULE A (matin)**  
Accueil des équipes 8H15  
MANTOIS 78 FC  
MONTESSON US  
ROSNY/SEINE CSM  
SARTROUVILLE ES  
VERNEUIL US

**POULE B (après-midi)**  
Accueil des équipes 13H15  
ELANCOURT ES  
FONTENAY LE FLEURY FC  
GUYANCOURT ES  
LIMAY ALJ  
MARLY ETANG  
POISSY FC

## FESTIVAL FOOT U13F

### Plateau de BAILLY NOISY

BAILLY NOISY SFC 2  
VERSAILLES JUSSIEU AS  
VERNEUIL ENTENTE  
ACHERES FC

Après lecture des différents rapports qui confirment l'arrêt des rencontres de la dernière rotation à la 15ème minute, la Commission décide de refaire jouer les deux rencontres de la dernière rotation du plateau le samedi 2 mars 2024 sur les installations de Bailly Noisy. Les deux matchs étant :

**BAILLY NOISY SFC 2 / VERNEUIL US**  
**VERSAILLES JUSSIEU AS / ACHERS FC**

## COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission du 16/02/2024

**Présents :** MM., L. JOUBERT. (Président), T. MORISSET (Vice-Président), R. PANARRIELLO, JP. LEDUC (CD), C D. LLORENS, F. BERC, A. MESTARI , JM. RUBANY (Visio), P. GUILLEBAUX (Bureau)

**Excusés :** MM. . GARNIER, C. NOBLET, JP ELISABETH, , JP. IMBERT, L. PAINDEPICE, C. DE SOUSA, S. BETHUNE (Arbitrage), N. TEXIER (Technique)

### FUTSAL JEUNES

#### COUPE DES YVELINES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collant.**

Les clubs ayant 2 équipes :

1) prévoir des maillots de couleurs différentes.

2) les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe en cours de plateau

#### FORFAIT

##### Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

#### RESULTATS DES PLATEAUX

##### U16

Dimanche 18Février  
Ecquevilly

**Qualifiés :** LIMAY ALJ 1, LIMAY ALJ 2  
**Forfait avisé :** LFC MAGNANVILLE, VERNEUIL US

##### U13

Samedi 17Février  
Ecquevilly

**Qualifiés :** BAILLY NOISY 1, LES MUREAUX OFC  
**Esprit Sportif:** BAILLY NOISY 2  
**Forfait non avisé :** GUYANCOURT ES 2

#### PLATEAU QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

##### U14

Samedi 16 Mars 2024

#### PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux  
Rue Louis Phélypeaux  
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00**  
Pas de buvette et pas de restauration sur place

##### POULE A

ELANCOURT OSC 1  
ST GERMAIN FC 2  
FONTENAY FC 1  
MONTIGNY Le Bx AS 2  
AUBERGENVILLE FC

##### POULE B

ELANCOURT OSC 2  
ST GERMAIN FC 1  
FONTENAY FC 2  
MONTIGNY Le Bx AS 1  
CARRIERE US

\*\*\*\*\*

Dimanche 17 Mars 2024

#### PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux  
Rue Louis Phélypeaux  
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00**  
Pas de buvette et pas de restauration sur place

##### POULE A

LIMAY ALJ 1  
GUYANCOURT ES 2  
MAGNY 78 FC 1  
VIROFLAY USM 2  
MAGNANVILLE LFC

##### POULE B

LIMAY ALJ 2  
GUYANCOURT ES 1  
MAGNY 78 FC 2  
VIROFLAY USM 1  
VERNEUIL US

##### U13

Dimanche 25 Février 2024

#### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Pas de buvette et pas de restauration sur place

##### POULE A

ELANCOURT OSC 1  
FONTENAY FC 2  
FOURQUEUX 1  
BUC AO  
ATFC

##### POULE B

ELANCOURT OSC 2  
FONTENAY FC 1  
FOURQUEUX 2  
VELIZY ASC  
MAGNY 78 FC

\*\*\*\*\*

##### U12

Samedi 24 Février 2024

#### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Pas de buvette et pas de restauration sur place

##### POULE A

ELANCOURT OSC 1  
St GERMAIN FC 2  
VELIZY ASC 1  
MONTIGNY Le Bx AS  
CARRIERES US

##### POULE B

ELANCOURT OSC 2  
St GERMAIN FC 1  
VELIZY ASC 2  
St CYR AFC  
MAUREPAS AS

## PLATEAU 1/2 FINALE

U16

Dimanche 10 Mars 2024

### PLATEAU DES CLAYES

Gymnase Thierry GILARDI

Sis Ruelle Mathieu

78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT

Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00

Pas de buvette et pas de restauration sur place

### POULE UNIQUE

FONTENAY FC

HOUDANAISE

MONTIGNY LE Bx

MONTESSON US

LIMAY ALJ 1

LIMAY ALJ 2

U14

Dimanche 7 Avril 2024

U13

Dimanche 14 Avril 2024

U12

Dimanche 21 Avril 2024

## CRITERIUM U12-U13

Début de la phase 2 les 2 & 3 Mars

## CRITERIUM à 8

Début de la phase 2 les 2 & 3 Mars

## NOUVELLES PRATIQUES

### Attestation Formation

Afin de valider les Attestations de Formation deux journées sont prévues:

Fit Foot le 2/03/2024 à Rosny sur Seine

Foot en Marchant le 16/03/2024 à Condé sur Vesgre

### Foot en Marchant

La commission organise des matinées (9h30-12h00) découvertes, ouvertes à toutes et tous sans inscription préalable:

10 Mars Versailles (stade Bernard Jussieu Rue Georges Bizet)

24 Mars Condé sur Vesgre

YVELINES FOOTBALL N° 1790

Pour l'ensemble de ces événements vous pouvez contacter:

Thierry Morisset Tél 06 17 65 21 31

Didier Llorens Tél 06 63 96 01 97

## COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 19/02/2024

## EXTRAIT DU PV DE LIGUE

## CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

### CLASSEMENTS INITIAUX

### CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

#### CROISSY SUR SEINE – PARC DES SPORTS 2 – NNI 781900102

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 16/03/2024. Installation visitée par M. DJELLAL membres de la C.R.T.I.S., le 05/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN du 24/01/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de masse
- Rapport de visite du 05/02/2024
- A.O.P. du 14/02/2002

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

Distance entre le haut de la casquette des bancs de touche et la ligne de touche de 2,30m (2,50m minimum obligatoire – Art 3.3).

Elle constate aussi les non-conformités mineures suivantes :

- La zone technique doit être tracée en pointillés (Art 3.5)
- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle
- La protection de l'aire de jeu présente une ouverture au niveau de l'entrée des joueurs.

La Commission demande que soit mise en place une porte d'accès pour permettre la continuité de la main courant tout autour de l'aire de jeu lors des compétitions.

Remarque de la C.R.T.I.S. : Le terrain étant d'une dimension mesurée de 105x69m, la Commission préconise de refaire le tracé en retirant 0,50m de chaque côté afin d'avoir une zone de sécurité de 2,50m minimum de chaque côté.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement T5 PN Prov jusqu'au 30/06/2024 sous réserve de la levée des non-conformités (photos à transmettre à la C.R.T.I.S.).**

## CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

### AVIS PREALABLES TERRAINS ET ECLAIRAGES

#### JOUARS PONTCHARTRAIN – GYMNASE PHELYPEAUX – NNI 783219901

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire le 31/01/2024
- Plan de l'aire de jeu.
- Etude d'éclairement du 17/01/2024 de DIALUX.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 334 lux
- Facteur d'uniformité : 0,63
- Rapport Eh min/Eh max : 0,50

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau EFutsal 3 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.**

#### LES CLAYES SOUS BOIS – STADE DOMINIQUE ROCHETEAU - 781650102

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 14/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 15 Mars 2023.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105x68 m) avec 4 mâts de 18 m équipés de 3 projecteurs LED de 1550 W (12 projecteurs AAA-LUX au total)
- Etude d'éclairement du 01/02/2024 de CEPHEE LED. Au regard des éléments transmis : Eclairement moyen horizontal : 162 lux Facteur d'uniformité : 0,82 Rapport Emin/Emax : 0,62 Eblouissement (Glare rating) GR max : 45 Angle : 37 °

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6. La commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire**

#### LES CLAYES SOUS BOIS – GYMNASE JEAN GUIMIER – 781659901

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classée. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire le 15 mars 2023

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

## ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 20/02/24

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)



CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts				
<b>D1</b>					<b>D3A</b>					<b>D4B</b>					<b>D5B</b>								
BAILLY NOISY SFC 1	27	24	24,8	6	ANDRESY F.C. 1	24	22	24,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	10	22	10,0	6	ANDRESY F.C. 2	18	16	24,8	6				
CHATOU AS 2	45	24	41,3	1	CARRIERES S/SEINE US 1	24	22	24,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	49	22	49,0	1	CONFLANS PORTUGAIS 1	16	16	fft	fft				
CHESNAY 78 F.C. LE 1	27	24	24,8	6	CHANTELOUP LES V. US 2	18	22	18,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	29	22	29,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	16	16	22,0	6				
CONFLANS F.C. 2	17	24	15,6	6	EPONE USBS 2	17	22	17,0	6	CHATOU AS 3	18	22	18,0	6	GARGENVILLE STADE 2	25	16	34,4	3				
HARDICOURT US 2	30	24	27,5	6	HOUILLES A.C. 3	15	22	15,0	6	CONFLANS F.C. 3	29	21	30,4	3	JUZIERS F.C. 1	10	16	13,8	6				
HOUILLES S.O. 1	36	24	33,0	3	MAURECOURT F.C. 1	18	22	18,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	18	22	18,0	6	MAULE/MEZIERES U.S. 3	6	16	8,3	6				
MANTOIS 78 FC 3	18	24	16,5	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	10	22	10,0	6	HOUILLES S.O. 2	11	22	11,0	6	MAURECOURT F.C. 2	11	16	15,1	6				
MARLY LE ROI U.S. 1	36	24	33,0	3	SARTROUVILLE E.S. 2	25	22	25,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	13	22	13,0	6	TRIEL AC 2	6	16	8,3	6				
MAUREPAS AS 1	20	24	18,3	6	VAUXOISE ES 1	17	22	17,0	6	MONTESSON U.S. 2	23	22	23,0	6	VAUXOISE ES 2	7	16	9,6	6				
MUREAUX O.F.C. LES 2	20	24	18,3	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	10	22	10,0	6	PECQ US LE 2	15	21	15,7	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	16	16	fft	fft				
POISSY FC 1	34	24	31,2	3	VILLENNES ORGEVAL 1	10	22	10,0	6	TRIEL AC 1	19	22	19,0	6	VERNOUILLET FC 1	0	16	0,0	6				
RAMBOUILLET YVELINES 1	39	24	35,8	3	VINSKY FC 1	9	22	9,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	30	22	30,0	3									
VOISINS FC 1	19	24	17,4	6																			
<b>D2A</b>					<b>D3B</b>					<b>D4C</b>					<b>D5C</b>								
AUBERGENVILLE F.C 1	31	22	31,0	3	CELLOIS CS 1	16	23	15,3	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	16	20	17,6	6	BAILLY NOISY SFC 3	24	20	26,4	6				
BUCHELOISE A.S. 1	26	22	26,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 2	22	24	20,2	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	18	20	19,8	6	CARRIERES S/SEINE US 2	18	20	19,8	6				
CARRIERES GRESILLONS 1	24	22	24,0	6	COIGNIERES F.C. 1	22	24	20,2	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M. 1	21	20	23,1	6	CELLOIS CS 2	12	20	13,2	6				
ELANCOURT O.S.C. 1	35	22	35,0	3	ELANCOURT O.S.C. 2	31	24	28,4	6	CROISSY U.S. 1	15	20	16,5	6	CHAMBOURCY ASM 2	22	20	24,2	6				
MARLY LE ROI U.S. 2	25	22	25,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	17	24	15,6	6	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	fft	fft	ETANG ST NOM ES 1	8	20	8,8	6				
MAULOISE U.S. 1	18	22	18,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	8	24	7,3	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	23	20	25,3	6	FONTENAY LE FLEURY 2	18	20	19,8	6				
MONTESSON U.S. 1	25	22	25,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C. 1	27	24	24,8	6	HOUDANAISE REGION FC 2	12	20	13,2	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	6	20	6,6	6				
MONTIGNY LE BX AS 1	24	22	24,0	6	MAUREPAS AS 2	23	24	21,1	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	13	20	14,3	6	MAISONS-LAFFITTE F.C. 2	1	20	1,1	6				
PLAISIROIS F.O. 1	21	22	21,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	21	24	19,3	6	MONTIGNY LE BX AS 2	9	20	9,9	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	16	20	17,6	6				
ST GERMAIN EN LAYE 1	21	22	21,0	6	POISSY FC 2	17	23	16,3	6	ST ARNOULT FC 78 1	15	20	16,5	6	PORT MARLY C.S. 1	22	20	24,2	6				
VALLEE 78 F.C. 1	25	22	25,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	17	24	15,6	6	VALLEE 78 F.C. 2	20	20	22,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	10	20	11,0	6				
VERSAILLES 78 FC 3	12	22	12,0	6	VELIZY ASC 1	21	24	19,3	6	VELIZY ASC 2	4	20	4,4	6	VIROFLAY U.S.M. 1	16	20	17,6	6				
				VOISINS F.C. 2	10	24	9,2	6															
<b>D2B</b>					<b>D4A</b>					<b>D5A</b>					<b>D5D</b>								
BOIS D'ARCY A.S. 1	19	22	19,0	6	ACHERES C.S. 1	22	22	22,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	27	16	37,1	3	BOIS D'ARCY A.S. 3	5	15	7,3	6				
CHAMBOURCY ASM 1	18	22	18,0	6	AUBERGENVILLE F.C. 2	13	21	13,6	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	15	1,5	6	COIGNIERES F.C. 2	1	15	1,5	6				
CHANTELOUP LES V. US 1	21	22	21,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	19	22	19,0	6	GUISTRANCOURT ASF 1	9	16	12,4	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	5	16	6,9	6				
EPONE USBS 1	35	22	35,0	3	BUCHELOISE A.S. 2	17	22	17,0	6	INTERFOOT 78 1	17	16	23,4	6	GUYANCOURT ES 2	4	16	5,5	6				
GARGENVILLE STADE 1	16	22	16,0	6	FEUCHEROLLES USA 1	20	21	21,0	6	LIMAY ALJ 2	14	16	19,3	6	HOUDANAISE REGION FC 3	9	16	12,4	6				
GUYANCOURT ES 1	9	22	9,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	11	22	11,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	7	16	9,6	6	MAGNY 78 F.C. 1	0	16	fft	fft				
HOUDANAISE REGION FC 1	18	22	18,0	6	INTERFOOT 78 1	11	22	11,0	6	PORCHEVILLE FC 1	24	16	33,0	3	ST CYR AFC 1	15	16	20,6	6				
LIMAY ALJ 1	19	22	19,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	49	22	49,0	1	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	4	15	5,9	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	17	15	24,9	6				
MUREAUX O.F.C. LES 3	17	22	17,0	6	MANTES U.S.C. 1	21	22	21,0	6	VINSKY FC 2	14	16	19,3	6	VOISINS F.C. 3	4	15	5,9	6				
NEAUPHLE-PONT. 2	10	22	10,0	6	MEZIERES/MAULE 2	24	22	24,0	6					YVELINES/MONTFORT 1	0	16	0,0	6					
PECQ US LE 1	18	22	18,0	6	POISSY FC 3	30	22	30,0	3														
TRAPPES E.S. 2	24	22	24,0	6	VILLENNES ORGEVAL 2	15	22	15,0	6														

**Pts** = Nombre de points bonus ou malus au classement

**Ratio** = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

**Matches** = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

**Total** = Nombre de points de pénalité en cours